

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 05 ET 6 NOVEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ASSESTU DI U STRADONU DI I SANGUINARI (ANZIANA  
RD 111) NANTU A A SIZZIONI TROTTEL - CIMITERIU**

**AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES SANGUINAIRES (EX  
RD 111) SUR LA SECTION TROTTEL - CIMETIERE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le présent rapport relatif au projet d'aménagement de l'ex. RD 111 à Aiacciu, sur la section Trottet - cimetière.

### **PRESENTATION DE L'ITINERAIRE**

L'ex. RD 111, dite route des Sanguinaires, est une route touristique qui relie la ville d'Aiacciu au Grand site touristique de la Parata et permet d'accéder à de nombreuses plages et équipements (paillotes, restaurants, etc.).

Elle est aussi la voie de desserte d'importantes zones d'habitats et commerciales.

Enfin, elle est l'une des extrémités du contournement ouest d'Aiacciu qui se poursuit sur la route de Capu di Fenu (ex. RD 111b) et le passage du col de Saint Antoine (ex. RD 11b), pour se terminer avec les jonctions existantes avec la route du Salariu et celle du Vittulu (ex. RD 11) et avec la jonction en projet avec la route d'Alata (cette jonction correspond à l'extrémité ouest du projet de « pénétrante » porté par la Collectivité de Corse).

### **SITUATION ACTUELLE**

Cet itinéraire a bénéficié de peu d'améliorations si ce n'est au niveau du revêtement de la chaussée. La largeur de celle-ci est surdimensionnée.

Les vitesses relevées sur cet axe sont très élevées ce qui le rend accidentogène en particulier pour les modes de déplacements non motorisés (vélos, piétons...). Ces dernières années, des travaux d'aménagement ont été entrepris entre le cimetière et le Scudu.

Ils sont terminés sur une première section entre le giratoire du Sun et la résidence des Crêtes, en voie d'achèvement sur une deuxième section entre la résidence des crêtes et Santa Lina et en cours entre Santa Lina et le Scudu.

Des études doivent être poursuivies pour l'aménagement de la section Scudu - Parata.

Les études sont terminées en ce qui concerne l'aménagement de la section Trottet - cimetière, objet du présent rapport.

### **OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT DE L'ITINERAIRE**

Les objectifs de l'aménagement sont :

- d'assurer un cheminement sécurisé de l'ensemble des modes de déplacement doux (vélos, rollers, piétons...) sur un linéaire total de 9,6 km,
- de réduire les vitesses pratiquées par les automobilistes (réduction de la voie, aménagement de carrefour et mise en place de limites physiques),
- d'éviter le stationnement anarchique et assurer des zones spécifiques d'arrêts,
- de développer l'intérêt touristique et de visite du site des Sanguinaires,
- de favoriser le déplacement du quotidien (domicile/travail ou domicile/pôle d'activité ou administration),
- de favoriser un stationnement au niveau des parkings relais pour permettre aux usagers d'adhérer à des modes de déplacement doux et développer le covoiturage,
- de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le projet est cohérent avec le Schéma Directeur des Liaisons Douces de la CAPA approuvé en 2010, avec le Plan d'Aménagement et de Développement durable de la Corse (PADDUC) avec son annexe 4 et le Schéma Régional des Infrastructures et des Services de Transport (SRIT) approuvés en 2015, avec le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la CAPA adopté en mars 2019 ainsi qu'avec le Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Aiacciu (PLU) en cours d'élaboration qui intègre les problématiques de maillage des voies douces.

### **L'AMENAGEMENT PROJETE SUR LA SECTION TROTTEL - CIMETIERE (1,4 km)**

L'opération consiste à réaliser les équipements, le mobilier urbain, les travaux préparatoires, la maçonnerie, les enrobés, la pose de canalisations, la dépose et la pose de candélabres, la pose des bordures, l'aménagement paysager, le revêtement de la voie verte et la signalisation.

Le projet consiste à :

- réduire la largeur de la chaussée à 6,20 m,
- créer une voie verte côté mer de 3 m de large (piétons, cyclistes, véhicules non motorisés),
- créer et réaménager les stationnements,
- requalifier et sécuriser des arrêts de transports en commun,
- requalifier et renforcer la chaussée,
- gérer les eaux pluviales et récupérer les exutoires existants,
- requalifier l'éclairage public, le mobilier urbain et la signalisation,
- végétaliser le site.

La vue en plan du projet est annexée au présent rapport.

### **COÛT DE L'OPERATION**

Ce coût est estimé à 4 909 081 € HT soit 5,4 M€ TTC après arrondi et se décompose ainsi :

TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
VRD	3 714 081	4 085 489
ENROBES	701 000	771 100
ECLAIRAGE	305 000	335 500

SIGNALISATION	79 000	86 900
EQUIPEMENTS	110 000	121 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 909 000</b>	<b>5 399 989</b>

### **FINANCEMENT DE L'OPERATION**

Le projet concerne non seulement la route proprement dite, mais également les trottoirs, les parkings et surtout une voie verte.

Dans le cadre de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, il est prévu une participation de 45 % de la Commune d'Aiacciu ou de la CAPA pour les travaux suivants éligibles au co-financement : trottoirs amont, éclairage, parkings, eaux pluviales, mobilier urbain amont ...

<u>POPULATION DE LA COMMUNE</u> (Population DGF)	<u>TAUX COMMUNAL</u>
< à 300 habitants	0 %
300 à 600	5 %
600 à 1 100	10 %
1 100 à 1 700	15 %
1 700 à 2 500	20 %
2 500 à 10 000	30 %
10 000 à 15 000	40 %
> 15 000 habitants	45 %

Par ailleurs, le projet a été retenu dans le cadre d'un appel à projet « fonds mobilités actives - continuités cyclables », et l'Etat a donné son accord pour une participation de 494 581 €.

Le plan de financement est donc le suivant :

<b>CdC :</b>	<b>3 739 500 € HT</b>
<b>CAPA :</b>	<b>110 000 € HT</b>
<b>Commune d'Aiacciu :</b>	<b>565 000 € HT</b>
<b>Etat (fonds national « mobilités actives »)</b>	<b>494 581 € HT</b>

Enfin, pour les travaux concernant la section entre le cimetière et le Scudu, des cofinancements FEDER avaient pu être obtenus pour la voie verte.

Des démarches similaires ont été entreprises pour la présente opération (subvention envisagée de plus de 600 000 €) mais n'ont pas encore abouti du fait de l'incertitude qui pèse sur les axes d'intervention du FEDER.

En cas d'échec, le projet pourrait être proposé dans le cadre de FRANCE RELANCE et de son volet « Infrastructures et mobilité vertes ».

En conclusion, je vous propose :

1) **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de l'ex-route départementale 111 dite route des Sanguinaires à Aiacciu sur la section Trottet - cimetière, tel que décrit en annexe, pour un montant de 4 909 081 € HT, soit 5,4 M€ TTC après arrondi.

2) **D'APPROUVER** la répartition financière, conformément, pour les cas de la CAPA et de la Commune d'Aiacciu, à la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019, approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération :

CdC : 3 739 500 € HT

CAPA : 110 000 € HT

Commune d'Aiacciu : 565 000 € HT

Etat (fonds national « mobilités actives ») 494 581 € HT

3) **D'APPROUVER** l'affectation, ainsi qu'il suit, de crédits inscrits à la rubrique ORIGINE BP 2020 - PROGRAMME 1121, en investissement

Montant d'AP disponible pour affectation : 5 717 000 € TTC

Montant d'AP à affecter à l'opération

*Aménagement de l'ex. RD 111 sur la section Trottet - cimetière :* 5 400 000 € TTC

Montant d'AP restant disponible pour affectation : 317 000 € TTC

4) **DE M'AUTORISER** à signer la convention de financement avec la CAPA et la Commune d'Aiacciu ainsi que celle avec l'Etat, telles que présentées en annexe.

5) **DE M'AUTORISER** à poursuivre toutes les démarches utiles et à signer tous les documents nécessaires pour la mise en place de cofinancements complémentaires dans le cadre du FEDER ou de France RELANCE.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.